

Contrat d'abonnement au Logiciel-service Acumatica

Le présent Contrat d'abonnement au Logiciel-service (le « Logiciel-service ») (le « Contrat ») est un accord entre la personne ou l'entité commerciale qui bénéficie du Service (défini ci-dessous) (« vous ») et Acumatica, Inc. (« Acumatica »).

Acumatica fournit un service d'abonnement auquel vous avez l'intention de vous abonner. Le présent Contrat définit les conditions dans lesquelles vous serez autorisé à accéder au Service et entre en vigueur à la première des deux éventualités suivantes : votre première utilisation du Service ou la signature du Bon de commande Acumatica. Les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Définitions.

« **Acumatica** » désigne Acumatica, Inc., une société du Delaware, et ses Sociétés affiliées.

« **Bon de commande Acumatica** » désigne le Bon de commande Acumatica que vous avez signé lorsque vous avez acheté le Service auprès de votre Revendeur Acumatica autorisé ou Acumatica.

« **Société affiliée** » désigne toute entité qui contrôle l'une ou l'autre des Parties ou est contrôlée ou est sous contrôle commun par l'une ou l'autre des Parties. Aux fins de la phrase précédente, « **contrôle** » désigne la propriété ou le contrôle direct ou indirect de plus de 50 % des droits de vote de l'entité concernée.

« **Contrat** » désigne le présent Contrat d'abonnement au Logiciel-service Acumatica, y compris l'EQS (qui peut être mis à jour à l'occasion), l'Addenda sur le traitement des données d'Acumatica qui se trouve à l'adresse <https://www.acumatica.com/agreements/>, de même que toute annexe au présent Contrat.

« **Revendeur Acumatica autorisé** » désigne un partenaire commercial qui a conclu une relation contractuelle avec Acumatica pour vendre des licences de logiciels et des services d'Acumatica aux utilisateurs finaux.

« **Parties autorisées** » désigne vous, vos Employés ou ceux de votre Société affiliée autorisée, vos fournisseurs tiers ou ceux de votre Société affiliée autorisée, ou vos étudiants (dans le cas où vous êtes un établissement d'enseignement), que vous autorisez à accéder à vos Comptes et/ou à recevoir les Données d'abonné (i) par écrit, (ii) par le biais de la désignation de sécurité du Service ou (iii) par intégration du système ou autre processus d'échange de données.

« **Renseignements confidentiels** » désigne tous vos renseignements et ceux d'Acumatica, le matériel et les données ou toute donnée de tiers (i) qui sont étiquetés ou désignés par écrit comme confidentiels ou exclusifs; (ii) qui sont verbaux ou autrement intangibles et dont la partie divulgateuse informe la partie réceptrice qu'ils sont exclusifs ou confidentiels ou (iii) qui, compte tenu de la nature de ces renseignements et/ou des circonstances de leur divulgation, la partie destinataire sait ou devrait raisonnablement savoir qu'ils sont confidentiels ou exclusifs, y compris les logiciels, les informations financières, les plans, les prévisions, la propriété intellectuelle, les

méthodologies, les algorithmes, les accords, les informations commerciales, les concepts techniques, les renseignements sur les clients, les analyses stratégiques et les développements internes. Les Renseignements confidentiels ne comprennent pas les renseignements (i) qui sont ou deviennent publics sans faute ou participation de la partie destinataire, (ii) qui étaient en possession de la partie destinataire avant que la partie émettrice ne les lui divulgue ou que la partie destinataire n'en prenne possession, à condition qu'ils aient été obtenus légalement d'une source autre que la partie émettrice et qu'ils ne soient pas assortis d'une obligation de confidentialité ou d'une restriction d'utilisation, ou (iii) qui sont développés de manière indépendante par la partie destinataire par le biais de personnes n'ayant pas accès aux Renseignements confidentiels de la partie émettrice.

« **Documentation** » désigne le guide de l'utilisateur électronique et papier d'Acumatica pour le Service, qui peut être mis à jour par Acumatica à l'occasion.

« **Utilisateur** » désigne vos employés, consultants, travailleurs occasionnels, étudiants, entrepreneurs indépendants et retraités et ceux de vos Sociétés affiliées, dont les dossiers commerciaux sont ou peuvent être gérés par le Service et pour lesquels un abonnement au Service a été acheté.

« **Améliorations** » désigne l'ensemble des améliorations, des mises à jour, des perfectionnements, des correctifs, des corrections de bogues, des réparations à chaud, des changements, des notes de mise à jour, des mises à niveau et des changements au Service et à la Documentation, tels que développés par Acumatica et mis généralement à la disposition de la Production sans frais distincts pour vous.

« **Droits de propriété intellectuelle** » désigne tous les droits de *common law*, les droits prévus par la loi et les autres droits de propriété industrielle et droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur, marques de commerce, secrets commerciaux, brevets et autres droits de propriété émis, honorés ou exécutoires en vertu de toute loi applicable partout dans le monde, et tous les droits moraux s'y rapportant.

« **Hébergeur** », « **hébergement** » ou « **hébergé** » désigne le stockage d'applications logicielles sur les serveurs d'un fournisseur de services d'hébergement, permettant aux clients d'accéder à une solution ou à une application logicielle par le biais d'Internet.

« **Loi** » désigne toute loi, tout traité et/ou toute réglementation locaux, d'État, nationaux et/ou étrangers applicables à l'une quelconque des Parties.

Le « **Guide sur l'attribution de licence** », qui se trouve à l'adresse www.acumatica.com/agreements fournit des conseils pour vous aider à répondre aux questions sur le Service et votre utilisation du Service.

« **Code malveillant** » désigne les virus, vers, bombes à retardement, chevaux de Troie, fichiers corrompus ou autres routines de programmation informatique qui sont destinés à endommager, à entraver de manière préjudiciable, à intercepter ou à exproprier subrepticement tout système, renseignement personnel, donnée ou propriété d'une autre personne.

« **Données personnelles** » désigne toute information liée à une personne identifiée ou identifiable et qui a été fournie par vous ou vos Sociétés affiliées en tant que Données d'abonné

dans le cadre du Service pour permettre à Acumatica de traiter les données en votre nom.

« **Production** » désigne l'utilisation par vous, vos Utilisateurs ou toute autre Partie autorisée à utiliser le Service (i) pour gérer les Utilisateurs; (ii) pour générer des données pour vos livres/dossiers ou (iii) à toute fin d'aide décisionnelle.

« **Atteinte à la sécurité** » désigne (i) toute utilisation, toute perte, tout accès ou toute divulgation non autorisés, réels ou raisonnablement soupçonnés, des Données d'abonné. Toutefois, toute divulgation fortuite des Données d'abonné à une Partie autorisée ou à Acumatica, ou tout accès fortuit aux Données d'abonné par une Partie autorisée ou Acumatica, lorsqu'il n'existe aucun soupçon raisonnable que cette divulgation ou cet accès fait intervenir un vol ou soit de nature frauduleuse, criminelle ou malveillante, ne doit pas être réputé une « Atteinte à la sécurité » aux fins de la présente définition, à moins que cette divulgation fortuite ou cet accès fortuit ne déclenche une obligation de notification en vertu d'une Loi et (ii) toute atteinte à la sécurité (ou terme substantiellement similaire) telle que définie par la Loi.

« **Service** » désigne les applications logicielles en tant que service (un « Logiciel-service ») d'Acumatica livrées par Acumatica en vertu du Bon de commande Acumatica.

« **EQS** » désigne l'*Entente de qualité de service*, joint à l'Annexe 1, lequel peut être mis à jour par Acumatica à l'occasion. Aucune mise à jour ne doit réduire considérablement les responsabilités d'Acumatica en vertu de l'Accord sur le niveau de service.

« **Données d'abonné** » désigne les données ou les renseignements électroniques que vous, vos Utilisateurs ou les Parties autorisées soumettez au Service.

« **Contribution d'abonné** » désigne les suggestions, les demandes d'amélioration, les recommandations ou autre rétroaction fournis par vous, vos Utilisateurs et les Parties autorisées concernant le fonctionnement ou la fonctionnalité du Service.

« **Frais du service d'abonnement** » désigne tous les montants facturés et payables par vous pour le Service.

« **Version prise en charge** » désigne une version du Service qui est répertoriée comme une version prise en charge du Service dans la politique de cycle de vie d'Acumatica. Toutes les versions du Service sont prises en charge pendant au moins 18 mois après leur lancement initial.

« **Compte** » désigne une instance spécifique du Service assortie d'un ensemble distinct de Données d'abonné détenues par Acumatica dans une base de données logiquement séparée (c.-à-d. une base de données séparée par un accès contrôlé par un mot de passe).

« **Durée** » possède le sens qui lui est attribué à la section 10.1.

« **Application tierce** » désigne les applications sous licence ou achetées auprès de tiers qui se connectent à une partie du Service, l'hébergent ou interagissent avec elle.

2. Prestation du Service.

2.1 Obligations d'Acumatica.

Pendant la Durée du Contrat, Acumatica devra :

- (i) mettre le Service à votre disposition conformément à la Documentation, à l'EQS et aux conditions du Contrat;
- (ii) s'abstenir d'utiliser les Données d'abonné à d'autres fins que la

fourniture du Service aux Parties autorisées, ou si ce n'est pour prévenir ou résoudre des problèmes techniques ou de service, pour vérifier les Améliorations apportées au Service ou pour respecter le Contrat, la Documentation ou vos instructions et (iii) s'abstenir de divulguer les Données d'abonné à quiconque en dehors des Parties autorisées conformément au Contrat. Acumatica se réserve le droit de refuser l'accès au Service à quiconque et à n'importe quel moment, dans l'éventualité où elle estime de bonne foi que ce refus est nécessaire pour assurer votre conformité au présent Contrat ou pour protéger les droits, les biens et les intérêts d'Acumatica, de ses Sociétés affiliées, de ses fournisseurs de services et de ses concédants de licence.

2.2 Obligations de l'abonné. Vous pouvez permettre aux Parties autorisées d'utiliser le Service uniquement pour vos besoins commerciaux internes et ceux de vos Sociétés affiliées, conformément aux modalités du Contrat et à la Documentation, et non au bénéfice de tiers. Vous êtes responsable de toute utilisation du Service par les Parties autorisées et de leur respect du Contrat. Vous devrez : (a) assumer l'entièvre responsabilité de l'évaluation, de la sélection et des résultats obtenus grâce au Service, (b) vous conformer à toutes les règles et réglementations relatives au Service figurant dans la Documentation ou qui vous seront envoyées par courriel ou par d'autres moyens électroniques, dans leur version éventuellement mise à jour; (c) assumer l'entièvre responsabilité de l'exactitude, de la qualité et de la légalité de toutes les Données d'abonné; (d) assumer la responsabilité de toutes les communications électroniques, y compris celles qui contiennent des renseignements commerciaux, des données d'enregistrement de comptes, des informations financières et des Données d'abonné, et de toutes les autres données quelles qu'elles soient qui figurent dans les courriels ou qui sont par ailleurs saisies électroniquement par le biais du Service, et (e) faire tout votre possible d'un point de vue commercial pour empêcher l'accès non autorisé au Service ou son utilisation non autorisée, aviser Acumatica rapidement de tout accès ou utilisation non autorisés et coopérer avec Acumatica pour repérer et prévenir toute utilisation, copie ou divulgation non autorisée du Service, de la Documentation ou d'une quelconque partie du Service ou de la Documentation. Vous ne devez pas : (i) utiliser le Service d'une manière qui contrevient à la Loi ou qui est susceptible de nuire à Acumatica, à ses Sociétés affiliées, à ses prestataires de services, à ses concédants de licence, à ses fournisseurs et/ou à ses clients; (ii) dans le cadre du Service, envoyer ou stocker des éléments contrefaits, obscènes, menaçants ou autrement illégaux ou délictueux, ce qui inclut tout élément qui viole les droits de protection de la vie privée; (iii) envoyer ou stocker un Code malveillant sur le Service; (iv) entraver ou perturber le fonctionnement du Service ou les données qui y sont liées; (v) tenter de violer la sécurité du Service, ou accéder ou tenter d'accéder à des données appartenant à des tiers; (vi) tenter d'accéder au Service ou à ses systèmes ou réseaux connexes d'une manière non prévue par le Contrat ou la Documentation, ou (vii) effectuer, ou engager un tiers pour effectuer, des tests de pénétration authentifiée ou non authentifiée, des évaluations de vulnérabilité ou d'autres évaluations de sécurité sur le Service. Vous êtes responsable des actes et omissions de toutes vos Parties autorisées et Sociétés affiliées en lien avec le présent Contrat.

2.3 Défaut de maintenir une version prise en charge. Si vous ne maintenez pas une Version prise en charge, alors Acumatica peut vous facturer un supplément après un préavis de trente (30) jours.

2.4 Service limité temporaire. Dans le cas où Acumatica a mis le Service à votre disposition (i) pour évaluer le Service, (ii) en tant que Revendeur Acumatica autorisé ou

participant à un autre programme Acumatica, au moyen d'une licence non destinée à la revente (NFR), (iii) en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, pour une utilisation par le personnel et/ou les étudiants, sans Frais du service d'abonnement ou (iv) aucun Frais du service d'abonnement ne sont facturés pour l'utilisation du Service, alors, sous réserve de votre conformité aux modalités de ce Contrat, Acumatica vous donne accès à l'utilisation du Service uniquement pour le ou les buts convenus par Acumatica et vous. L'utilisation du service accordé en vertu de la présente section 2.4 est limitée comme suit : (a) vous ne pouvez utiliser le Service que pour le nombre d'utilisateurs, les volumes de transactions et l'utilisation du niveau de ressources spécifiquement autorisés par Acumatica; (b) vous ne pouvez utiliser le Service qu'aux fins expressément autorisées par Acumatica et sous réserve des éventuelles autres restrictions convenues par Acumatica et vous; (c) le service peut être résilié par Acumatica moyennant un préavis écrit de dix (10) jours; (d) le Service est fourni « en l'état » sans aucune garantie expresse ou implicite, et notamment sans garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier; et (e) les sections 5.2, 5.5, 6, 8.1, 10.1 et 10.3, et l'Annexe 1 du Contrat ne s'appliquent pas.

2.5 Rapports d'utilisation. Acumatica se réserve le droit de recueillir des données sur l'utilisation du Service pour s'assurer que celui-ci est utilisé conformément aux conditions du présent Contrat et au type de Service que vous avez acheté. Le Service surveille le nombre d'utilisateurs, les volumes de transactions, l'utilisation des ressources, les numéros de clé de licence, les adresses IP de serveur et d'autres renseignements. Si (a) les volumes de transactions ou l'utilisation des ressources de votre base de données dépassent, pendant trois (3) mois au cours des douze (12) derniers mois, les volumes de transactions ou la capacité que vous avez achetés, respectivement, ou si (b) une autre utilisation non autorisée du Service est découverte, cela sera considéré comme une violation substantielle du présent Contrat. Vous acceptez de ne pas bloquer, électroniquement ou autrement, la transmission des données requises pour la surveillance de la conformité au présent Contrat. Tout blocage des données requises pour la conformité peut entraîner la résiliation immédiate du présent Contrat.

2.6 Programme Acumatica Labs. Si Acumatica met à votre disposition certaines fonctionnalités, dont certaines parties du Logiciel, du fait que vous participez au Programme Acumatica Labs (les « Fonctionnalités du Programme Acumatica Labs »), sous réserve de votre respect des modalités du Contrat, Acumatica vous accorde le droit d'utiliser les Fonctionnalités du Programme Acumatica Labs uniquement aux fins expressément autorisées par Acumatica et sous réserve des éventuelles autres restrictions établies à la seule discrétion d'Acumatica. Acumatica, à sa seule discrétion, peut interrompre ou résilier les Fonctionnalités du Programme Acumatica Labs à tout moment. Les Fonctionnalités du Programme Acumatica Labs sont fournies « en l'état » sans aucune garantie expresse ou implicite, et notamment sans garantie implicite de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les Fonctionnalités du Programme Acumatica Labs peuvent ne pas fonctionner correctement, ne pas être pris en charge par l'assistance d'Acumatica, ne pas être publiées dans le cadre d'une version officielle d'Acumatica et ne pas fonctionner de la même façon que les fonctionnalités éventuellement publiées. Les sections 5.2, 5.5, 6, 8.1, 10.1 et 10.3, et l'Annexe 1 du Contrat ne s'appliquent pas.

3. Droits de propriété.

3.1 Propriété et réservation des droits sur la propriété intellectuelle d'Acumatica. Acumatica et ses concédants de licence détiennent tous les droits, titres et intérêts relatifs au

Service, à la Documentation et aux autres Droits de propriété intellectuelle d'Acumatica. Sous réserve des droits limités expressément accordés en vertu du présent Contrat, Acumatica se réserve tous les droits, titres et intérêts relatifs au Service et à la Documentation, y compris tous les Droits de propriété intellectuelle connexes. Aucun droit ne vous est accordé autre que celui expressément énoncé dans le présent Contrat.

3.2 Accès au Contenu et utilisation du Contenu. Vous et vos Sociétés affiliées avez le droit d'accéder au Service et à la Documentation et de les utiliser sous réserve des conditions du présent Contrat et de la Documentation.

3.3 Restrictions. Vous ne devez pas : (i) modifier ou copier le Service ou créer des œuvres dérivées basées sur celui-ci, (ii) modifier ou copier la Documentation ou créer des œuvres dérivées basées sur la Documentation, sauf à des fins de formation interne, (iii) concéder des licences ou sous-licences, vendre, revendre, louer, transférer, céder, distribuer, offrir en temps partagé, offrir dans un bureau de service le Service ou la Documentation ou mettre le Service ou la Documentation à la disposition d'un tiers de quelque manière que ce soit, autre que les Parties autorisées et tel qu'autorisé par le présent Contrat, (iv) pratiquer l'ingénierie inverse ou décompiler une quelconque partie du Service, y compris tout logiciel utilisé par Acumatica dans la prestation du Service, (v) accéder au Service ou à la Documentation afin de développer un produit ou service logiciel pour le commerce ou (vi) copier une quelconque caractéristique, fonction, intégration, interface ou image du Service ou de la Documentation.

3.4 Propriété des Données d'abonné. Dans le cadre de la relation entre Acumatica et vous, vous êtes propriétaire de vos Données d'abonné.

3.5 Licence d'hébergement des Données d'abonné et applications. Vous accordez à Acumatica et à ses sociétés affiliées et entrepreneurs applicables une licence mondiale à durée limitée pour héberger, copier, stocker, enregistrer, transmettre, afficher, consulter ou utiliser autrement les Données d'abonné, comme raisonnablement nécessaire pour qu'Acumatica fournit le Service conformément au présent Contrat. Sous réserve des licences limitées accordées dans le présent Contrat à Acumatica, Acumatica n'acquiert aucun droit, titre ou intérêt vous appartenant ou appartenant à de vos concédants de licence en vertu du présent Contrat dans ou à l'une des Données d'abonné.

3.6 Contribution d'abonné. Acumatica doit disposer d'une licence libre de redevances, mondiale, transférable, pouvant faire l'objet d'une sous-licence, irrévocable et perpétuelle pour utiliser ou intégrer au Service toute Contribution d'abonné. Acumatica n'a aucune obligation de faire une Amélioration tirée des Contributions d'abonné. Vous n'avez aucune obligation de fournir des Contributions d'abonné.

3.7 Renseignements statistiques agrégés. Acumatica possède les données statistiques et agrégées dérivées de l'exploitation du Service, y compris le nombre d'enregistrements dans le Service, le nombre et les types de transactions, de configurations et de rapports traités dans le Service, de même que les résultats de performance pour le Service (les « **Renseignements statistiques agrégés** »). Aucune disposition du présent Contrat ne doit être interprétée comme interdisant à Acumatica d'utiliser les Renseignements statistiques agrégés aux fins de la prestation ou de l'amélioration du Service, de l'analyse comparative de la performance du Service et de la préparation de statistiques et de mesures du système, à

condition, toutefois, que l'utilisation par Acumatica des Renseignements statistiques agrégés ne révèle pas votre identité ou vos Données personnelles à un tiers.

3.8 Mesure injonctive. Les Parties reconnaissent qu'en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions de la présente section 3, la Partie non contrevenante n'aura pas de recours adéquat en droit. Par conséquent, la Partie non contrevenante doit avoir le droit d'obtenir une injonction contre une telle violation de la part d'un tribunal compétent immédiatement sur demande. Le droit de la Partie non contrevenante d'obtenir une mesure injonctive ne limite pas son droit de demander d'autres recours.

4. Confidentialité.

4.1 Confidentialité. Aucune des Parties ne doit divulguer ou utiliser des Renseignements confidentiels de l'autre Partie, sauf dans la mesure raisonnablement nécessaire pour s'acquitter de ses obligations ou exercer ses droits en vertu du présent Contrat, sauf avec l'autorisation écrite préalable de l'autre Partie.

4.2 Protection. Chaque Partie s'engage à protéger les Renseignements confidentiels de l'autre Partie de la même manière qu'elle protège ses propres Renseignements confidentiels de même nature, mais en aucun cas en utilisant une norme de diligence inférieure à une norme raisonnable.

4.3 Divulgation obligatoire. La divulgation, par une des Parties, de Renseignements confidentiels de l'autre Partie, dans la mesure où elle est requise par la Loi, ne doit pas être réputée une violation du présent Contrat, à condition que la Partie ainsi contrainte fournit rapidement à l'autre Partie un préavis de cette divulgation obligatoire (dans la mesure permise par la Loi) et fournit une assistance raisonnable, aux frais de l'autre Partie, si l'autre Partie souhaite contester la divulgation.

4.4 Recours. Si une Partie divulgue ou utilise (ou menace de divulguer ou d'utiliser) des Renseignements confidentiels de l'autre Partie d'une manière qui contrevient aux mesures de protection de la confidentialité décrites dans le présent Contrat, l'autre Partie a le droit, en plus de tout autre recours disponible, d'obtenir une mesure injonctive pour interdire de tels actes, les Parties reconnaissant que tout autre recours disponible est inadéquat.

4.5 Exclusions. Les Renseignements confidentiels ne comprennent pas les renseignements qui : (i) sont ou deviennent généralement connus du public sans violation de toute obligation due à l'autre Partie; (ii) étaient connus d'une Partie avant leur divulgation par l'autre Partie sans violation de toute obligation due à l'autre Partie; (iii) ont été développés indépendamment par une Partie sans violation de toute obligation due à l'autre Partie ou (iv) sont reçus d'un tiers sans violation de toute obligation due à l'autre Partie. Les Données d'abonné ne sont pas assujetties aux exclusions énoncées dans la présente section 4.5.

5. Données d'abonné.

5.1 Confidentialité et sécurité. Acumatica a pris des mesures raisonnables, notamment le chiffrement des Données d'abonné pendant la transmission et des pare-feu, pour s'assurer que les Données d'abonné ne sont divulguées qu'aux Parties autorisées. Cependant, vous reconnaissiez qu'Internet est un système ouvert et qu'Acumatica ne peut pas garantir que

les Données d'abonné ne seront pas interceptées par des tiers. Acumatica décline toute responsabilité en cas d'interception de Données d'abonné ou de communication électronique. Nonobstant la première phrase de la présente section 5.1, Acumatica peut divulguer les renseignements que vous avez soumis à Acumatica si la loi l'exige ou si Acumatica estime de bonne foi que la divulgation est nécessaire pour (i) se conformer à une procédure judiciaire ou (ii) protéger les droits ou la propriété d'Acumatica, de ses Sociétés affiliées, de ses concédants de licence ou d'autres personnes. Acumatica ne vend ni ne loue de Données personnelles à des tiers à des fins de marketing sans votre consentement explicite et Acumatica n'utilise vos renseignements que de la manière décrite dans la Déclaration de confidentialité. Pour en savoir plus sur la Déclaration de confidentialité d'Acumatica, consultez la Déclaration de confidentialité affichée sur www.acumatica.com/agreements. Si vous vous opposez à ce que vos renseignements soient utilisés de la manière indiquée dans la Déclaration de confidentialité, vous devez cesser d'utiliser le Service.

5.2 Données d'abonné à la résiliation. À la résiliation du présent Contrat, toutes les Données d'abonné conservées par Acumatica dans les fichiers de la base de données du système seront mises à votre disposition pendant une période de 60 jours après la résiliation du présent Contrat. Par la suite, toutes les Données d'abonné, si elles sont conservées par Acumatica dans les fichiers de base de données du système, ne seront mises à votre disposition qu'après versement à Acumatica de frais raisonnables pour couvrir la gestion et le traitement des Données d'abonné.

5.3 Utilisation des Données d'abonné. Nonobstant la section 5.2, Acumatica a pour pratique de faire des copies de sauvegarde des Données d'abonné hébergées par Acumatica. Vous reconnaissiez et acceptez qu'Acumatica puisse stocker et conserver les Données d'abonné hébergées par Acumatica pendant la période qu'elle juge nécessaire. Sous réserve des conditions générales du présent Contrat, vous accordez à Acumatica une licence limitée, non exclusive et non transférable pour copier, stocker, enregistrer, transmettre, afficher, visualiser, imprimer ou utiliser autrement les Données d'abonné dans la mesure nécessaire à l'exécution du Service. Vous convenez que la licence de stockage et de conservation des Données d'abonné doit survivre à la résiliation du présent Contrat. Vous reconnaissiez et convenez qu'Acumatica ne fera pas de copies de sauvegarde des Données d'abonné non hébergées par Acumatica.

5.4 Limites d'utilisation. Acumatica doit maintenir la confidentialité des Données d'abonné et s'abstenir de les divulguer à un tiers. Acumatica ne doit pas utiliser les Données d'abonné à d'autres fins que la prestation du Service et comme prévu à la section 3.7 du présent Contrat et dans la Déclaration de confidentialité d'Acumatica.

5.5 Correction de certaines divulgations non autorisées par Acumatica. Dans le cas où un accès non autorisé ou l'acquisition de Données personnelles est causé par la violation, par Acumatica, de ses obligations en matière de sécurité ou de confidentialité en vertu du présent Contrat, Acumatica doit vous aviser comme l'exige la Loi et payer les coûts raisonnables et documentés que vous engagez en lien avec ce qui suit : (a) les coûts de toute enquête judiciaire requise pour déterminer la cause de la violation; (b) la notification, au gouvernement concerné et aux organismes d'autoréglementation du secteur d'industrie concernés, de l'atteinte à la sécurité, de même qu'aux médias (si la Loi l'exige) et aux personnes dont les Données personnelles peuvent avoir été consultées ou acquises; (c) la prestation d'un service de surveillance du crédit

aux personnes dont les Données personnelles peuvent avoir été consultées ou acquises pendant une période d'un an après la date à laquelle ces personnes ont été avisées de l'accès ou de l'acquisition non autorisés pour ces personnes qui ont choisi ce service de surveillance du crédit et (d) la constitution d'un centre d'appels pour répondre aux questions des personnes dont les Données personnelles peuvent avoir été consultées ou acquises pendant une période d'un an après la date à laquelle ces personnes ont été avisées de l'accès ou de l'acquisition non autorisé. NONOBSTANT CE QUI PRÉCÈDE, OU TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DU CONTRAT, ACUMATICA N'A AUCUNE RESPONSABILITÉ DE PAYER LES COÛTS DE CORRECTION QUI SONT DUS À UNE INCONDUITE IMPRUDENTE, À UNE NÉGLIGENCE GRAVE, À UNE INCONDUITE VOLONTAIRE ET/OU À UNE FRAUDE DE VOTRE PART OU DE CELLE DE VOS UTILISATEURS, AGENTS OU ENTREPRENEURS.

6. Garanties limitées; exonération de garanties.

6.1 Garantie limitée de service; recours exclusif. Acumatica garantit que la performance et la fonctionnalité du Service, à tous égards importants, répond aux spécifications énoncées dans la Documentation. Acumatica ne garantit pas que le Service sera exempt d'erreurs. Votre seul et unique recours en cas de violation de la présente garantie limitée par Acumatica sera qu'Acumatica doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour modifier le Service afin de répondre aux spécifications de performance et de fonctionnalité, dans tous les aspects importants, décrites dans la Documentation la plus récente, et si Acumatica n'est pas en mesure de restaurer cette performance et cette fonctionnalité, vous êtes en droit de résilier le présent Contrat et de recevoir un remboursement au prorata des Frais de service d'abonnement payés dans le cadre du présent Contrat pour votre utilisation du Service pour la partie résiliée de la Durée. Acumatica n'a aucune obligation à l'égard d'une réclamation au titre de la garantie (i) à moins d'être avisée d'une telle réclamation dans les soixante (60) jours suivant la première occurrence de tout problème important de performance et/ou de fonctionnalité ou (ii) si vous ne passez pas à une version prise en charge ou (iii) si vous ne respectez pas les recommandations de capacité du Guide sur l'attribution de licence ou (iv) si la réclamation au titre de la garantie est le résultat d'une Application tierce ou d'une personnalisation du Service préparée par vous ou un tiers. Tout avis devant être envoyé en vertu de la présente section 6.1 doit être envoyé conformément aux modalités de la section 11.3.

6.2 Garantie limitée de niveau de service; recours exclusif. Acumatica garantit que le Service respectera le niveau de service spécifié dans l'EQS. Sauf dans les cas prévus à la section **10.3**, si Acumatica n'atteint pas le niveau de service applicable au cours d'un mois, vous aurez droit, à titre de seul et unique recours, à un crédit conformément à l'EQS. Vous acceptez que les journaux système et autres dossiers d'Acumatica soient utilisés pour calculer tout événement de niveau de service.

6.3 Aucune garantie contre les virus. Acumatica garantit qu'elle fournira le Service sans Code malveillant. Cette garantie ne s'applique pas à vos fichiers multimédias, modifications et personnalisations, aux Données d'abonné, aux Applications tierces ou aux personnalisations tierces.

6.4 Garantie de sécurité, de données et de sauvegarde. Acumatica garantit qu'Acumatica déployera des efforts commercialement raisonnables pour protéger et maintenir avec précision les Données d'abonné, conformément aux normes de sécurité de l'industrie et aux procédures de sauvegarde. En cas de violation de la présente section 6.4, Acumatica doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour corriger ou restaurer les Données d'abonné le plus rapidement possible, mais dans tous les cas ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables. La présente garantie ne s'applique pas aux Applications tierces ou aux Données d'abonné non hébergées par Acumatica.

6.5 Garantie du titre. Acumatica garantit qu'Acumatica est le propriétaire du Service ou qu'elle a le droit de vous fournir le Service comme indiqué dans le présent Contrat sans violer les droits exclusifs de tout tiers.

6.6 Avis de non-responsabilité. Sauf disposition contraire dans la présente section 6, Acumatica décline, dans la mesure autorisée par la loi, toutes les garanties, qu'elles soient légales, expresses ou implicites, y compris (i) les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou d'effort professionnel; (ii) les garanties découlant du cours des affaires ou de l'utilisation du commerce et (iii) les garanties à l'effet que le Service sera exempt d'erreurs. Sans limiter ce qui précède, Acumatica décline expressément toute garantie que le Service répondra à vos exigences. Vous assumez la responsabilité de la sélection du Service pour obtenir les résultats escomptés et les résultats obtenus grâce à votre utilisation du Service. Vous assumez l'intégralité du risque lié à votre utilisation du Service conformément à la Documentation. Le présent avis de non-responsabilité s'applique à toute dépense, à tout dommage ou à toute blessure, quelle qu'en soit la cause, que ce soit pour une violation de contrat, une responsabilité stricte, un comportement délictueux, une négligence ou toute autre cause d'action.

6.7 Aucune autre garantie. Aucun conseil ou renseignement fourni par Acumatica ne saurait constituer une garantie.

7. Limitation de responsabilité.

7.1 Limitation de responsabilité. En aucun cas, l'une ou l'autre des parties ne peut être tenue responsable envers l'autre ou toute autre partie de tout dommage indirect, accessoire, consécutif, spécial, exemplaire ou punitif (y compris les dommages relatifs aux profits commerciaux, à l'interruption des activités, à la perte de renseignements commerciaux ou autres préjudices semblables), même si elle est informée de la possibilité de tels dommages. La limitation de responsabilité énoncée dans la présente section 7.1 est indépendante de votre recours exclusif et survivra dans le cas où un tel recours serait jugé inapplicable.

7.2 Limitation des dommages. Dans la mesure maximale permise par la loi, sauf en cas de violation des section 3.4, 4, 5.5 ou 8.1, la responsabilité cumulative d'Acumatica envers vous, vos Sociétés affiliées ou toute autre partie vous concernant pour toute perte ou tout dommage résultant de toute réclamation, demande ou action découlant du présent Contrat ou s'y rapportant est limitée au montant total des Frais du service d'abonnement effectivement payés à Acumatica pour le Service pendant douze (12) mois, et ce, de manière globale pour l'ensemble des événements. Cette limitation s'applique à toutes les

causes d'action ou réclamations globales, notamment en cas de violation de contrat, de négligence, de responsabilité stricte et autres délits.

7.3 Application des limitations. Toutes les limitations de responsabilité, de dommages et de réclamations sont destinées à s'appliquer indépendamment du fait que d'autres dispositions du Contrat aient été violées ou qu'elles se soient avérées inefficaces.

7.4 Aucune déclaration ou garantie de tiers. Aucun tiers n'est autorisé par Acumatica à vous faire une déclaration ou à vous donner une garantie concernant le Service.

8. Indemnisation.

8.1 Par Acumatica. Acumatica vous indemnise à ses frais pour toute réclamation faite par un tiers non affilié selon laquelle le Service enfreint ses Droits de propriété intellectuelle, à condition (i) que vous avisiez Acumatica, par écrit, au plus tard 20 jours après avoir reçu l'avis d'une telle réclamation, (ii) que vous donnez à Acumatica le contrôle exclusif de la défense et de toute négociation de règlement et (iii) que vous coopérez avec Acumatica pour la défense ou le règlement de la réclamation. L'obligation d'indemnisation d'Acumatica ne s'appliquera pas dans la mesure où la réclamation est basée sur (a) votre utilisation du Service et/ou celle de vos Sociétés affiliées après qu'Acumatica vous ait avisé de cesser d'utiliser le Service en raison d'une telle réclamation; (b) votre combinaison du Service avec un service, des données ou un processus commercial autres que ceux d'Acumatica, y compris des modules complémentaires ou des programmes de tiers; (c) les dommages attribuables à la valeur de l'utilisation d'un service, d'un produit, de données ou d'un processus commercial autre que ceux d'Acumatica, (d) votre altération ou modification du Service, y compris toute modification par des tiers ou (e) votre utilisation du Service d'une manière qui contrevient au présent Contrat. Vous rembourserez Acumatica pour tous les coûts ou dommages découlant de ces actions. Si Acumatica reçoit des renseignements concernant une réclamation en contrefaçon ou appropriation illicite liée au Service, Acumatica peut, à ses frais et sans obligation de le faire, soit (y) vous procurer le droit de continuer à utiliser le Service, soit (z) modifier le Service avec un équivalent fonctionnel, pour le rendre non contrefait. Si, à la suite d'une réclamation en contrefaçon ou appropriation illicite, votre utilisation du Service est imposée par un tribunal compétent, Acumatica, à sa discrétion, obtiendra le droit de poursuivre l'utilisation du Service, de le remplacer par un équivalent fonctionnel, de le modifier pour le rendre non contrefait ou de rembourser les Frais du service d'abonnement payés et de résilier le présent Contrat. La présente section 8.1 constitue votre recours exclusif pour les réclamations en contrefaçon et appropriation illicite de secrets commerciaux par des tiers.

8.2 Par abonné. Vous devez indemniser Acumatica pour toute responsabilité en cas de réclamations, procédures, dommages, responsabilités et coûts (y compris les frais d'avocat raisonnables) engagés par Acumatica en relation avec toute réclamation faite par un tiers non affilié et découlant de (i) toute violation réelle ou présumée de l'une ou l'autre de vos obligations énoncées dans le présent Contrat et (ii) votre utilisation ou de celle de vos Sociétés affiliées du Service, ou de l'utilisation par toute partie qui vous est liée, ou par toute partie agissant avec votre autorisation d'une manière qui n'est pas expressément autorisée par le présent Contrat, quel que soit le type ou la nature de la réclamation. Vous devez coopérer aussi pleinement que raisonnablement nécessaire à la défense de toute réclamation. Acumatica se réserve le droit, à ses propres frais, d'assumer la défense et le contrôle exclusifs de toute question autrement

Contrat d'abonnement au Logiciel-service Acumatica 09-2025

assujettie à une indemnisation de votre part, et vous ne devez en aucun cas régler une question sans le consentement écrit d'Acumatica.

9. Applications tierces.

9.1 Aucune garantie sur les Applications tierces. Acumatica ne garantit aucune Application tierce, peu importe la personne auprès de laquelle vous pouvez acheter l'Application ou la licence relative à son utilisation.

9.2 Utilisation d'une Application tierce. Tout accord d'utilisation par vous d'une Application tierce est uniquement conclu entre vous et le fournisseur tiers concerné. Vous ne pouvez pas utiliser une Application tierce pour saisir et/ou soumettre des transactions à traiter et/ou à stocker dans le Service, à moins d'avoir obtenu la licence ou l'abonnement applicable pour le faire.

9.3 Aucune obligation quant à l'Application tierce. Acumatica n'est pas responsable de tout aspect d'une Application tierce que vous pouvez acheter, pour laquelle vous pouvez obtenir une licence ou un abonnement ou à laquelle vous pouvez vous connecter par l'intermédiaire du Service, ou de toute interopérabilité ou autre information liée à ce qui précède, y compris toute partie du Service non hébergée par Acumatica. Si vous installez, acquérez ou activez une Application tierce pour une utilisation avec le Service ou pour héberger le Service, en tout ou en partie, vous acceptez qu'Acumatica puisse permettre à ce fournisseur tiers d'accéder aux Données d'abonné pour l'interopérabilité de cette Application tierce avec le Service. Acumatica n'est pas responsable de tout échange de données ou autre interaction entre vous et un fournisseur tiers de l'Application tierce, et l'EQS ne s'applique pas à la partie du Service non hébergée par Acumatica. Un tel échange ou une telle interaction est uniquement entre vous et ce fournisseur tiers et est assujetti à la politique de confidentialité distincte ou à d'autres conditions régissant votre accès à l'Application tierce ou votre utiliser de l'Application tierce. Acumatica n'est pas responsable de toute divulgation, modification, corruption ou suppression des Données d'abonné résultant d'un tel accès à une Application tierce ou d'une telle utilisation d'une Application tierce.

9.4 Plaid Financial Ltd. Lorsqu'elle fournit aux clients du Royaume-Uni l'accès à des flux bancaires, Acumatica agit à titre d'agent de Plaid Financial Ltd., une institution de paiement autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority en vertu du Payment Services Regulations de 2017 (numéro de référence : 804718). Plaid fournit aux clients d'Acumatica des services d'information de compte réglementés par l'intermédiaire d'Acumatica en tant qu'agent.

10. Durée; suspension du Service; résiliation; frais.

10.1 Durée du Contrat. La durée initiale du présent Contrat pour le Service commence à la date indiquée dans votre Bon de commande Acumatica. La durée initiale du présent Contrat pour le Service est d'un (1) an, sauf indication contraire dans votre Bon de commande Acumatica. Le présent Contrat sera automatiquement renouvelé pour une durée supplémentaire d'un (1) an à la fin de la durée alors en vigueur, sauf indication contraire dans votre Bon de commande Acumatica. Le présent Contrat prendra fin à l'expiration de tous vos Bons de commande Acumatica. Acumatica n'est pas responsable des dommages ou des coûts engagés en lien avec l'expiration du Service.

10.2 Suspension du Service. Acumatica se réserve le droit de suspendre votre accès Contrat d'abonnement au Logiciel-service Acumatica 09-2025

et/ou votre utilisation du Service, ainsi que ceux de vos Sociétés affiliées : (a) si le paiement dû au titre du Service reste en souffrance, à condition qu'Acumatica vous donne un préavis écrit d'au moins 30 jours, ou (b) si Acumatica détermine raisonnablement que vous utilisez le Service pour effectuer des attaques par déni de service, envoyer des pourriels ou perpétrer des activités illégales, et/ou si votre utilisation du Service cause un préjudice immédiat, important et continu à Acumatica ou à d'autres. Si Acumatica suspend l'accès au Service en vertu de la section 10.2(b), Acumatica déploiera des efforts commercialement raisonnables pour limiter la suspension à la partie concernée du Service et collaborera avec vous pour résoudre les problèmes qui ont entraîné la suspension du Service. Acumatica ne sera pas responsable envers vous ni envers un tiers pour toute suspension du Service dans les circonstances décrites dans la présente section. Une éventuelle suspension en vertu de la présente section ne vous dispense pas de votre obligation d'effectuer des paiements pour le Service.

10.3 Résiliation. L'une ou l'autre des Parties peut résilier le présent Contrat : (i) moyennant un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre Partie d'une violation substantielle par l'autre Partie, si cette violation n'est pas corrigée à l'expiration de cette période de préavis ou (ii) immédiatement, si l'autre Partie fait l'objet d'une requête en faillite ou de toute autre procédure relative à l'insolvabilité, à la mise sous séquestre, à la liquidation ou à la cession au profit des créanciers. Acumatica peut résilier le Contrat moyennant un préavis écrit de trente (30) jours si vous n'acquittez pas les Frais du service d'abonnement et ne corrigez pas ce manquement dans le délai de préavis de 30 jours. Vous pouvez résilier le présent Contrat moyennant un préavis écrit de quinze (15) jours à Acumatica si Acumatica ne respecte pas le Pourcentage mensuel de disponibilité de 99,5 % (tel que défini à l'Annexe 1) pendant trois (3) mois consécutifs. En cas de résiliation de votre part conformément à la présente section, Acumatica doit vous rembourser tous les Frais du service d'abonnement payés d'avance pour le Service concerné qui devait être fourni après la date de résiliation.

10.4 Effet de la résiliation. En cas de résiliation du présent Contrat, vous devez, à la date de cette résiliation, cesser immédiatement d'accéder au Service et aux Renseignements confidentiels d'Acumatica et de les utiliser d'une autre manière. La résiliation, pour quelque raison que ce soit, ne vous libère pas de l'obligation de payer les Frais du service d'abonnement cumulés ou dus et payables avant la date d'entrée en vigueur de la résiliation, et la résiliation pour toute raison autre que la violation substantielle non corrigée par Acumatica ne vous libère pas de l'obligation de payer tous les montants futurs dus.

10.5 Dispositions survivantes. Les sections suivantes du présent Contrat doivent survivre à sa résiliation : 3.1, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 4, 5, 6, 7, 8, 9.1, 10.4, 10.5 et 11.

10.6 Frais. Les frais d'abonnement aux Services sont dus et payables à votre partenaire Acumatica autorisé ou à Acumatica, comme indiqué dans votre Bon de commande Acumatica. Tout montant non payé dans les trente (30) jours suivant la date d'échéance est assujetti à des frais d'intérêts payables sur demande et équivalents à 1,5 % par mois ou le montant maximal d'intérêts autorisé en vertu de la loi applicable, selon le moindre de ces deux montants. Sauf disposition contraire expresse dans le présent Contrat, Acumatica ne rembourse pas les Frais. Si le Bon de commande Acumatica a été modifié conformément aux conditions applicables, entraînant une diminution des frais que vous devez payer, toute remise qui vous avait été accordée précédemment ne s'appliquera plus. Si la modification entraîne une augmentation des frais que vous devez payer, le montant actuel de votre remise (plutôt que le pourcentage de remise) sera appliqué au prorata pour la durée restante.

10.7 Tarifs des excédents. Acumatica se réserve le droit de vous facturer tout excédent découlant de votre utilisation, sur préavis.

11. Dispositions diverses.

11.1 Produits et services supplémentaires. Vous reconnaissiez que d'autres accords, disponibles à www.acumatica.com/agreements, doivent s'appliquer si d'autres produits ou services Acumatica sont commandés ou activés. Ces autres accords ne s'appliquent pas au Service couvert par le présent Contrat.

11.2 Relation entre les Parties. Les Parties sont des entrepreneurs indépendants. Le présent Contrat ne crée pas et ne vise pas à créer une relation de partenariat, de franchise, de coentreprise, d'agence, de fiduciaire ou d'emploi entre les parties. Ce Contrat ne comporte aucun tiers bénéficiaire.

11.3 Avis. Toutes les notifications prévues dans le cadre du présent Contrat doivent être faites par écrit et sont réputées avoir été données : (i) lors de leur remise en mains propres; (ii) le troisième jour ouvrable suivant leur envoi par courrier prioritaire; ou (iii) si elles sont envoyées par courrier électronique, dès leur réception, à condition que ce courrier électronique ait été envoyé pendant les heures normales de bureau du destinataire; dans le cas contraire, elles sont réputées avoir été reçues le jour ouvrable suivant pour le destinataire. Les avis à Acumatica doivent être adressés à l'attention de : Legal Department, Acumatica, Inc. Les avis à vous doivent être adressés à votre personne-ressource ainsi identifiée à Acumatica. Chaque Partie peut modifier son destinataire des avis en informant l'autre Partie conformément aux modalités du présent Contrat.

11.4 Renonciation. Aucun manquement ou retard, par l'une ou l'autre des Parties, dans l'exercice d'un droit en vertu du présent Contrat ne constitue une renonciation à ce droit ou à tout autre droit.

11.5 Force majeure. À l'exception de vos obligations de paiement, aucune des Parties ne doit être responsable de tout défaut ou retard d'exécution en vertu du présent Contrat pour des causes indépendantes de la volonté raisonnable de cette Partie et se produisant sans faute ou négligence de cette Partie, y compris en ce qui a trait aux catastrophes naturelles, aux actes gouvernementaux, aux inondations, incendies, troubles civils, actes terroristes, grèves ou autres problèmes de travail (autres que ceux impliquant Acumatica ou vos Utilisateurs, respectivement). Les dates auxquelles les obligations d'exécution sont censées être respectées seront prorogées d'une durée égale au temps perdu en raison du retard ainsi occasionné.

Cession. Aucune des Parties ne peut céder l'un ou l'autre de ses droits ou obligations en vertu du présent Contrat, que ce soit par effet de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie (lequel consentement ne doit pas être refusé sans motif raisonnable). Nonobstant ce qui précède, l'une ou l'autre des Parties peut céder le présent Contrat dans son intégralité sans le consentement de l'autre Partie dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition, d'une réorganisation d'entreprise ou de la vente de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs, tant que le cessionnaire accepte d'être lié par toutes les conditions du présent Contrat et que tous les Frais du service d'abonnement en souffrance sont payés en totalité. Toute tentative par une Partie de céder ses droits ou obligations en vertu du présent Contrat d'une manière autre que celle qui est autorisée aux termes de la présente section sera réputée nulle et sans effet. Sous réserve de ce qui précède, le présent Contrat lie les Parties, leurs successeurs et ayants droit autorisés respectifs et s'applique à leur bénéfice.

11.6 Loi applicable; renonciation à un procès devant jury. Le présent Contrat doit être régi et interprété conformément aux lois de l'État de Washington, aux États-Unis, sans égard à ses règles de conflit de lois. Toute réclamation ou tout litige découlant du présent Contrat doit être réglé par les tribunaux fédéraux ou d'État situés dans l'État de Washington. Dans la mesure maximale permise par la loi, vous consentez par la présente à la compétence et au lieu de ces tribunaux et renoncez à toute objection quant à la compétence ou au lieu de ces tribunaux. Vous et Acumatica convenez que la Uniform Computer Information Transactions Act (loi sur l'uniformité des transactions relatives aux technologies de l'information ou UCITA) adoptée dans tout État dans lequel le présent Contrat peut être exécuté, ne s'applique pas au présent Contrat. Chaque Partie renonce à tout droit à un procès devant jury en lien avec toute action ou tout litige découlant de quelque manière que ce soit du présent Contrat. Vous convenez que, peu importe toute loi ou tout texte législatif contraire, toute réclamation ou cause d'action découlant de l'utilisation du Service ou du présent Contrat doit être déposée dans un délai d'un (1) an après la naissance de ladite réclamation ou cause d'action, sous peine d'être définitivement prescrite.

11.7 Exportation. Chaque Partie doit se conformer aux lois et règlements d'exportation des États-Unis et d'autres territoires, applicables à la prestation et à l'utilisation du Service. Sans limiter la généralité de ce qui précède, notez que vous ne devez pas mettre le Service à la disposition d'une personne ou d'une entité, ou l'utiliser au bénéfice d'une personne ou entité qui : (i) est située dans un pays soumis à un embargo ou à des sanctions par le gouvernement américain (ce qui inclut notamment la Fédération de Russie); (ii) figure sur une liste de parties frappées d'interdiction ou de restrictions établie par le gouvernement américain, ou (iii) se livre à des activités directement ou indirectement liées à la prolifération d'armes de destruction massive.

11.8 Dispositions d'utilisation finale du gouvernement fédéral (le cas échéant). Acumatica fournit le Service, y compris les logiciels et les technologies connexes, pour une utilisation finale par le gouvernement fédéral uniquement de manière conforme aux dispositions suivantes : Les données techniques gouvernementales et les droits logiciels liés au Service ne comprennent que les droits habituellement fournis au public comme défini dans le présent Contrat. Cette licence commerciale habituelle est fournie conformément aux FAR 12.211 (Données techniques) et au FAR 12.212 (Logiciel) et, pour les transactions du ministère de la Défense, au DFAR 252.227-7015 (Données techniques – Articles commerciaux) et au DFAR 227.7202.3 (Droits relatifs aux Logiciels commerciaux ou à la Documentation des Logiciels). Si un organisme gouvernemental dispose d'un droit de « nécessité » non transmis en vertu des présentes conditions, il doit négocier avec Acumatica pour déterminer s'il existe des conditions acceptables pour le transfert de droits supplémentaires. Un addenda mutuellement acceptable conférant spécifiquement ces droits doit être signé par les Parties afin de transmettre ces droits qui dépassent la portée du présent Contrat.

11.9 Utilisation du nom et du logo de l'abonné. À moins que vous ne fournissiez à Acumatica un avis écrit à l'effet contraire, vous donnez à Acumatica le droit d'utiliser votre nom en caractères d'imprimerie et logo, en ligne et dans d'autres documents de publicité et de marketing multimédias dans le but de divulguer que vous êtes un client d'Acumatica.

11.10 Modification des conditions. Acumatica se réserve le droit de modifier, à l'occasion, les conditions en vertu desquelles le Service est fourni à ses abonnés, y compris vous, et par conséquent, de modifier les conditions générales du présent Contrat. Si Acumatica apporte un changement important à l'une des conditions du présent Contrat, Acumatica vous en informera

en vous envoyant un courriel à l'adresse de courriel de notification ou par la poste à l'adresse postale qui a été fournie à Acumatica. La version actuelle du Contrat de service d'abonnement au Logiciel-service d'Acumatica se trouve également sur www.acumatica.com/agreements. Si le changement a un impact négatif important pour vous et que vous ne l'acceptez pas, vous devrez en aviser Acumatica par écrit dans les trente (30) jours suivant la réception de l'avis de modification. Si vous notifiez Acumatica comme indiqué dans cette section 11.11, votre utilisation du Service restera régie par le Contrat dans sa version en vigueur immédiatement avant la modification jusqu'à la fin de la période d'abonnement alors en cours pour le Service. Si vous renouvez le Service à la fin de la période alors en cours (y compris le renouvellement automatique), il sera renouvelé en vertu du Contrat d'abonnement au Logiciel-service d'Acumatica alors en vigueur.

11.11 Divers. Le présent Contrat, y compris toutes les annexes et pièces jointes au présent Contrat, ainsi que votre Bon de commande Acumatica, constitue l'intégralité de l'entente entre les Parties en ce qui concerne l'objet des présentes. Le présent Contrat remplace toutes les ententes, propositions et déclarations antérieures et contemporaines, écrites ou verbales, concernant son objet. Sauf dans les cas prévus à la section 11.11, aucune modification, aucun amendement ni aucune renonciation à une disposition du présent Contrat ne doit entrer en vigueur à moins d'être écrit et signé par la Partie contre laquelle la modification, l'amendement ou la renonciation doit être revendiquée. Si une disposition du présent Contrat est jugée contraire à la loi par un tribunal compétent, la disposition doit être modifiée par le tribunal et interprétée de manière à atteindre les objectifs de la disposition originale dans toute la mesure permise par la loi, et les autres dispositions du présent Contrat doivent rester en vigueur. Nonobstant toute disposition contraire, aucune condition énoncée dans un Bon de commande ou dans tout autre document de commande que vous soumettez ne doit être intégrée au présent Contrat ni en faire partie, et toutes ces conditions sont nulles et non avenues.

Annexe 1 – ACCORD SUR LE NIVEAU DE SERVICE

Engagement de service

Acumatica déploiera des efforts commercialement raisonnables pour rendre les Instances de service (définies ci-dessous) disponibles avec un Pourcentage mensuel de disponibilité (défini ci-dessous) d'au moins 99,5 % pendant tout mois de l'année (l'**« Engagement de service »**). Si Acumatica ne respecte pas l'engagement du Pourcentage mensuel de disponibilité, vous serez admissible à recevoir un Crédit de service, tel que décrit ci-dessous.

Définitions

- Le « Pourcentage mensuel de disponibilité » pour une Instance de service donnée est calculé en soustrayant de 100 % le pourcentage de périodes d'une minute au cours du mois au cours duquel l'Instance du service était « non disponible ». Si vous exécutez cette Instance du service pendant une partie du mois seulement, votre Instance de service est réputée disponible à 100 % pour la partie du mois où elle n'était pas en cours d'exécution. Les mesures du Pourcentage mensuel de disponibilité excluent les temps d'arrêt découlant directement ou indirectement de toute Exclusion de l'EQS d'Acumatica (définie ci-dessous).
- « Instance de service » désigne une instance de service du Logiciel-service d'Acumatica.
- « Non disponible » signifie que toutes les demandes de connexion à l'Instance de service en cours d'exécution échouent pendant une période d'une minute.
- « Crédit de service » est un crédit en dollars, calculé comme indiqué ci-dessous, qu'Acumatica peut créditer sur un compte admissible.

Crédits de service

Les Crédits de service sont calculés en pourcentage de la valeur du Service pour le mois, en fonction du prix courant actuel, dans lequel le Logiciel-service d'Acumatica n'a pas respecté l'engagement de Pourcentage mensuel de disponibilité.

Pourcentage mensuel de disponibilité	Pourcentage de crédit de service (par mois)
Moins de 99,5 %, mais égal ou supérieur à 99,0 %	10 %
Moins de 99,0 %	20 %

Les Crédits de service ne vous donneront droit à aucun remboursement ou autre paiement que vous devez à Acumatica ou à un fournisseur d'Acumatica. Les Crédits de service seront applicables et émis uniquement si le montant du crédit est supérieur à un dollar américain
Contrat d'abonnement au Logiciel-service Acumatica 09-2025

(1 USD). Vous n'avez pas droit à un Crédit de service si le Pourcentage mensuel de disponibilité est de 99,5 % ou plus.

Procédures de demande de Crédits de service et de paiement

Pour recevoir un Crédit de service, vous devrez soumettre une réclamation en envoyant un courriel à sla@acumatica.com. Pour être admissible, la demande doit être reçue par nous dans les 30 jours suivant l'incident et doit inclure :

- i. les mots « SLA Credit Request » dans la ligne d'objet;
- ii. les dates et heures de chaque incident d'indisponibilité que vous réclamez;
- iii. l'URL Acumatica des Instances de service concernées et
- iv. vos journaux de demande ou vos captures d'écran qui documentent les erreurs et corroborent la panne annoncée (tout renseignement confidentiel ou sensible contenu dans ces journaux doit être supprimé ou remplacé par des astérisques).

Si nous confirmons le Pourcentage mensuel de disponibilité de cette demande et que celui-ci est inférieur à l'Engagement de service, Acumatica émettra votre Crédit de service dans les 90 jours suivant votre demande. Si vous ne déposez pas une demande et les autres renseignements comme requis ci-dessus, vous ne pourrez pas recevoir de Crédit de service. Acumatica vous avisera dans les 90 jours si votre demande de Crédit de service est refusée pour quelque raison que ce soit.

Exclusions de l'EQS d'Acumatica

L'Engagement de service ne s'applique pas à une indisponibilité, suspension ou résiliation du Service Acumatica ni à tout autre problème de performance d'Acumatica : (a) découlant d'une suspension due au non-paiement des Frais du service d'abonnement, (b) découlant de votre défaut de mise à niveau vers une Version prise en charge, (c) causé par des facteurs hors de notre contrôle raisonnable, y compris tout événement de force majeure ou accès à Internet ou tous problèmes connexes au-delà du point de démarcation d'Acumatica et de ses fournisseurs, (d) découlant de toute action ou inaction volontaire de votre part ou de la part d'un tiers (p. ex. les restaurations instantanées, la publication de personnalisations, l'absence de mise à l'échelle du stockage lorsque celui-ci est presque plein, la mauvaise configuration des groupes de sécurité, des configurations VPC ou des paramètres d'authentification, etc.), (e) découlant du fait que vous n'avez pas suivi les directives décrites dans le Guide sur l'attribution de licence d'Acumatica, (f) entraînant un long délai de récupération en raison d'une capacité insuffisante au niveau des ressources achetées pour la charge de travail de votre base de données, (g) résultant de votre équipement, logiciel ou autre technologie et/ou de l'équipement, logiciel ou autre technologie d'un tiers (autre que l'équipement d'un tiers sous notre contrôle direct), (h) résultant d'une maintenance régulière, telle que prévue par le Contrat ou (i) résultant de notre suspension et de notre résiliation de votre droit d'utiliser Acumatica conformément au Contrat (collectivement, les « Exclusions de l'EQS d'Acumatica »).

Si la disponibilité est touchée par des facteurs autres que ceux explicitement utilisés dans notre calcul du Pourcentage mensuel de disponibilité, Acumatica peut émettre un Crédit de service en tenant compte de ces facteurs, à notre discrédition.

Cette EQS s'applique séparément à chaque compte utilisant le Service d'Acumatica.